

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 95 (1998)
Heft: 4

Buchbesprechung: Lu pour vous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La bascule

Il est un instrument bien utile en apiculture, dont on ne parle pas souvent : c'est la bascule ; pourtant les indications qu'elle donne sont sans appel.

Parfois, lorsque je rencontre un collègue par une belle journée et qu'il me dit : « Aujourd'hui elles travaillent bien », ne voulant pas freiner son enthousiasme, je pense : « On verra ça ce soir. »

Car c'est le soir, alors que toutes les butineuses sont rentrées au bercail, que la bascule intervient et sans faire de sentiment, elle donne le nouveau poids de la ruche.

Outre le plaisir de visiter son rucher le soir, dans le calme de la nuit proche, en humant l'odeur caractéristique du ventilage, elle permet de suivre la progression de la miellée.

C'est alors que l'on s'aperçoit que les journées favorables ne sont pas tellement nombreuses, mais aussi qu'un apport de 5 kg (mais oui, en une journée) n'est pas exceptionnel.

Je ne voudrais pas importuner les lecteurs en publiant les statistiques sur plusieurs années ; un vrai chercheur pourrait établir les conditions optimales de récolte rien que d'après ces données, mais il faut être réaliste, comme on ne peut agir sur les intempéries, c'est un résultat secondaire.

En tenant compte de l'augmentation de poids et du volume de la ruche, il est possible de déterminer facilement le moment de mettre les hausses et, les bonnes années, les hausses supplémentaires. La récolte aussi peut se faire sans crainte, dès qu'il n'y a plus d'apports, début août, le miel est sûrement mûr.

On objectera qu'une bascule coûte cher, il n'en est rien ; il est facile de trouver dans les fermes de bonnes bascules à poids, réformées au profit de bascules automatiques plus modernes. Le plus difficile est de construire un abri, car bien entendu, il ne faut pas laisser l'ensemble ruche-basculé exposé aux intempéries.

Pour la consommation hivernale, on constate que les mois les plus froids, novembre, décembre, janvier, enregistrent des baisses minimales de l'ordre de 500 grammes ; février, mars, avril, avec le démarrage du couvain, beaucoup plus, bien que ce ne soit pas absolu, puisque le miel est transformé en couvain.

Parfois, mars connaît des apports non négligeables dus à la floraison des saules et au pollen rentré en abondance, ensuite avril, mai, c'est l'équilibre, la miellée ne débutant vraiment qu'en juin, en se prolongeant en juillet ; après, la descente commence, plus d'apports dans ma région.

Reste à déterminer quelle colonie mettre en surveillance ; je crois que le mieux est une colonie de valeur moyenne qui représentera l'ensemble du rucher ; en effet une colonie forte va très souvent essaimer.

Si la « bascule » essaime, plus d'indications valables ; j'ai résolu la difficulté en installant une deuxième ruche sur une deuxième bascule, cela permet en plus de recouper les indications données.

J'espère que mon expérience sera utile, même s'il ne s'agit que d'un matériel non indispensable, mais qui apporte de judicieuses indications et une bonne

distraktion qui oblige à visiter son rucher pratiquement tous les jours en saison, mais qui peut être associé, par exemple, à la récolte quotidienne du pollen.

M.B.

Tiré de *L'Abeille de France*, N° 570, 1974

Sud-est de la Pologne : un ours cherche du miel dans une église

Varsovie (ATS/AFP) – Un ours a tenté de pénétrer dans une église orthodoxe en bois du XVIII^e siècle à Smolniki, dans les Monts-Bieszczady (sud-est de la Pologne). Il était à la recherche du miel entreposé par des abeilles dans sa coupole, a indiqué le père Henryk Dobosz. Il s'agissait d'une deuxième tentative de l'animal.

« En octobre dernier, il a réussi à enlever quelques planches de cet édifice, sans toutefois parvenir à y entrer », a dit le père Dobosz, curé de la paroisse à Lutowska, dont dépend l'église de Smolnik. « Cette fois-ci, l'ours a laissé des traces de ses griffes sur la porte et du côté de la sacristie », a-t-il précisé.

Une centaine d'ours vivent en Pologne. Plus de 80 résident dans les Bieszczady, l'une des régions les plus sauvages d'Europe où l'on trouve également des loups, des lynx et des bisons.

Génie génétique : le programme Gen-Lex, gage de bonne volonté

Création d'une commission fédérale d'éthique pour le génie génétique dans le domaine des animaux et des plantes, généralisation du principe de l'autorisation pour travailler avec des organismes modifiés génétiquement, mesures de protection de la biodiversité... Telles sont les principales mesures décidées par le Conseil fédéral dans son programme d'application de la motion Gen-Lex qu'il a mis en consultation en décembre.

La motion Gen-Lex, largement approuvée par les Chambres fédérales, invitait le gouvernement à recenser les lacunes subsistant en matière de législation sur le génie génétique et à formuler des propositions pour les combler. Tel qu'il a été présenté, ce programme législatif tient lieu de contre-projet indirect à l'initiative dite « pour la protection génétique », sur laquelle le souverain sera invité à se prononcer en juin prochain. Il s'agit aussi d'un gage de bonne volonté, qui indique à l'opinion publique que ses soucis principaux ont été pris en compte. Le génie génétique ne doit pas être interdit, comme le propose l'initiative, mais soumis à de sévères contrôles.

Une nouvelle commission d'éthique

Il existe aujourd'hui déjà une commission fédérale pour la sécurité biologique, dont la tâche est d'assurer la sécurité, pour l'homme et l'environnement, au niveau des expériences de laboratoire. A cette commission s'en ajoutera donc une nouvelle, dénommée Commission fédérale d'éthique pour le génie

génétique dans le domaine non humain. Sa tâche consistera à suivre les développements techniques, à les évaluer du point de vue éthique et à prendre position sur les demandes d'autorisation ou les projets de recherche.

Tous les travaux soumis à contrôle

Le programme Gen-Lex contient aussi différents principes relatifs à la sécurité de l'homme et de l'environnement. La plupart d'entre eux seront intégrés dans une révision de la loi sur l'environnement. Ainsi, les projets de recherche devront tenir compte de la dignité de la créature, de la protection de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources naturelles. Tous les travaux de laboratoire, mais aussi les essais de dissémination et le commerce d'organismes modifiés génétiquement, seront soumis à autorisation. Dans le domaine des animaux d'élevage, seuls seront autorisés les projets répondant à de sérieuses justifications. A cela s'ajoute une prolongation du délai de prescription pour les prétentions en dommages-intérêts et en réparation, qui passe de 10 à 30 ans.

Le programme Gen-Lex implique aussi la modification d'autres lois : loi sur les épidémies, loi sur l'agriculture, loi sur les épizooties, loi sur l'agriculture, loi sur la responsabilité des produits et législation concernant le contrôle des produits sanguins. Les délits contre l'homme ou la nature relèveront du droit pénal.

Une réponse adéquate à l'initiative

La motion Gen-Lex et le programme d'application proposé par le Conseil fédéral constituent une réponse adéquate à ceux qui seraient tentés de soutenir l'initiative dite « pour la protection génétique ». Comme on l'a vu en ce qui concerne la protection de la dignité de la créature ou de la biodiversité, le programme Gen-Lex tient en effet compte de plusieurs critiques formulées par les défenseurs de cette initiative excessive.

Rappelons que l'initiative exige l'interdiction des animaux transgéniques. Ces animaux utilisés en recherche médicale – souris pouvant développer un cancer par exemple – sont indispensables dans la lutte contre de nombreuses maladies, puisqu'elles servent de modèles pour les comprendre.

L'interdiction de dissémination des organismes modifiés génétiquement ne se justifie pas non plus. De nouvelles plantes, à l'exemple du maïs résistant à la larve de la pyrale, sont déjà cultivées dans de nombreux pays, sans que des problèmes particuliers en aient résulté. Une interdiction ne touchant que notre pays n'aurait aucun effet. Ce qui ne veut pas dire que de telles disséminations ne doivent pas être soumises à contrôle, ce qui sera le cas. Et il n'est pas inutile de préciser que, de toute manière, l'initiative populaire n'interdirait pas l'importation et l'utilisation d'aliments transgéniques, mais simplement la culture des plantes dont ils sont issus.

Avec le programme Gen-Lex et les précédentes modifications législatives, le Parlement a répondu aux préoccupations de l'opinion publique concernant le génie génétique. Aller plus loin, c'est tomber dans les interdits. C'est ce que fait l'initiative, qui constitue une menace grave pour la recherche fondamentale et médicale, l'industrie et l'agriculture de notre pays.

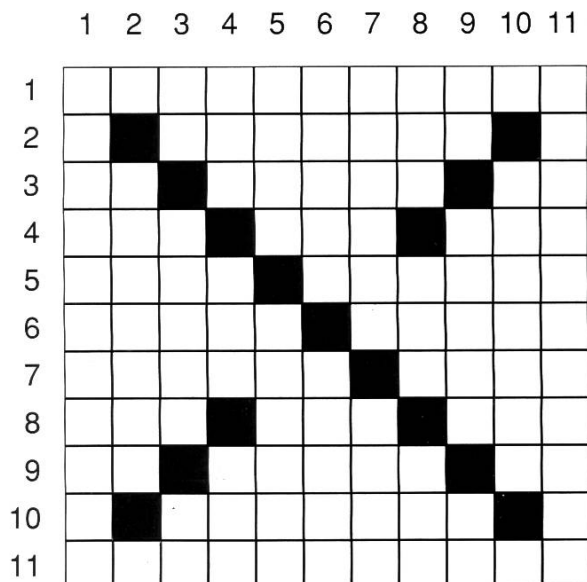
VC

USAM, N° 2, 26.1.1998, pp. 20-28



Mots croisés

Mots croisés N° 33



Horizontalement

1. L'abeille fait partie de cette grande famille.
2. Qui peuvent être labourés.
3. Symbole chimique – Observas secrètement – Possessif.
4. Prairie – Il n'y a pas de fumée sans lui – Partie tombante d'un vêtement.
5. Qui a une grosse charpente – Trouve un logement de remplacement.
6. Milieu – Signes musicaux.
7. Un des cinq sens – Est de plus en plus vorace.
8. Bouche – Existes – Nord, sud, est.
9. Deux de lis – Détermine la position – Préposition.
10. Palais des sultans.
11. Très simple.

Verticalement

1. Se dit d'une voiture tirée par un cheval.
2. Famille de grands mammifères.
3. Possessif – Epée du XV^e siècle – Personnel.
4. Longue période – Rua dans le désordre – Personnage biblique.
5. Entre les cantons de Berne et Lucerne (alt. 1408 m) – Grand bateau.
6. Boule de neige – Personne très puissante.
7. Centre industriel de Saxe – Marche derrière.
8. Possessif – Côté d'un navire exposé au vent – Quatrième roi d'Israël.
9. Préposition – Petit commérage – Avec lui, la Garonne aurait dégelé le Pôle.
10. Livre de l'Ancien Testament.
11. Caractère de ce qui disparaît par degrés.

C. Michaud

Solution du N° 32

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	S	C	A	B	I	E	U	S	E
2	A	■	G	A	N	T	S	■	N
3	L	A	■	I	V	E	■	U	T
4	U	N	I	■	O	■	E	V	A
5	B	A	N	A	L	I	T	E	S
6	R	I	S	■	U	■	C	E	S
7	I	S	■	A	C	P	■	S	E
8	T	■	S	I	R	E	S	■	E
9	E	N	T	R	E	P	O	T	S



ATTENTION AUX PROVISIONS!

L'hiver particulièrement clément que nous avons vécu ainsi qu'un mois de mars tourmenté ont favorisé une consommation exagérée des réserves de nourriture. Il est grandement conseillé de faire très attention à ce phénomène et de parer à toute mauvaise surprise en fournissant à vos protégées du

MIELO-CANDI

le merveilleux appoint nourricier à base de sucre et de miel

MIELO-CANDI va stimuler avantageusement les abeilles et favoriser un développement harmonieux de vos colonies **sans provoquer d'excitation** au rucher. Un bloc dans le nourrisseur ou directement sur le trou du couvre-cadres suffit, durant une semaine, à leur donner ce « petit coup de pouce » qui va relancer les colonies vers un printemps prometteur.

Les ruches « à sec » se verront offrir un grand cadre de 4 kg en dedans des partitions.

– Le carton de 12 barquettes Dadant à 1 kg 250: Fr. 99.– (15 kg)

– Le carton de 12 blocs allongés Bürki de 1 kg: Fr. 79.– (12 kg)

– Dès 3 cadres de corps: Fr. 26.– pièce environ

Rabais avantageux par 2-4-8 cartons ou dès 24-48-90 kg

API-SOYA, le complément printanier de pollen que les colonies raffolent lorsque le **pollen naturel fait défaut**; les abeilles vont apprécier cette farine de soja dont la **composition** est la **plus proche du pollen naturel**, et se ruer par milliers dans un endroit que vous approprierez en conséquence. Lorsque les besoins se font sentir, une colonie peut en consommer jusqu'à 2 kg par jour.

En cornet de 2 kg (jusqu'à 6 colonies) Fr. 14.–

5 kg (jusqu'à 12 colonies) Fr. 30.–

10 kg (dès 20 colonies) Fr. 55.–

RITHNER & Cie - CP 67 - 1870 MONTHEY - 024/471 21 54

Magasins dépositaires:

- AGROL Sierre
- LANDI Eysins
- Lüthi Montricher

Dépôt:

- Perroud Maurice,
Grattavache
026/918 55 43

